

Pour protéger la faune, ne broyez en aucun cas les jachères entre le 1er mai et le 15 juillet

	février	mars	avril	mai 1/5	juin	juillet 15/7	août	sept.
cycle animal		début ponte faisans	début ponte perdrix		présence de faons et couvaisons		élevages jeunes	
risque	très faible		moyen		ÉLEVÉ		moyen	
conseil d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement chimique • Broyage le plus précoce possible • Effarouchement 			<ul style="list-style-type: none"> • Aucun broyage • Entretien chimique 		<ul style="list-style-type: none"> • Effarouchement • Coupe haute (15cm) • Maintien d'un couvert 		